



APPEL A PROJETS 2026 – FONDS LOCAUX Transition Ecologique

Demande d'aide financière au fonctionnement et/ou investissement

Note explicative – calendrier

**Appel à projets pour soutenir l'engagement dans la transition écologique des équipements
et projets portés par nos partenaires.**

1. Contexte :

La branche Famille est une partie prenante indispensable dans la convergence des enjeux de transition environnementale et de justice sociale.

Elle entend sensibiliser et financer des leviers pour mobiliser, fédérer et accélérer la démarche de transition écologique.

La branche famille participe au financement de différentes structures et équipements : crèches, centres sociaux, ALSH, EVS, RPE, PAEJ, PS Jeunes, foyers de jeunes travailleurs...

En complément elle propose de les accompagner, à leur échelle, pour réduire leur empreinte environnementale et sensibiliser leurs publics.

LA CNAF met à disposition une boîte à outils. L'objectif est de permettre aux partenaires de se l'approprier pour mesurer l'impact environnemental des équipements et projets dans leur quotidien.

Chaque structure, quelle que soit sa taille ou ses moyens, peut agir à son niveau, en mettant en place des changements progressifs et adaptés à ses réalités. L'enjeu est d'identifier des leviers d'action pertinents et prioritaires, pour avancer pas à pas vers un fonctionnement plus durable, sans compromettre sa mission sociale essentielle.

Dans ce cadre, la Caf63 propose, en complément des Fonds Publics Territoires, pour l'année 2026, un soutien financier orienté vers les projets qui démontrent un engagement spécifique sur ce champ d'application.

2. Objectifs :

- Contribuer à un effort de développement plus solidaire et écologique sur l'ensemble du territoire Puydômois,
- Accompagner et soutenir financièrement nos partenaires dans leur démarche de transition écologique,
- Encourager et valoriser les efforts d'innovation autour de nouveaux projets,
- Inciter les partenaires qui s'inscrivent dans une démarche éco-responsable à se tourner vers une économie circulaire, solidaire et locale,
- Soutenir les actions dont l'objectif est de faire connaître, au plus grand nombre, les enjeux liés au réchauffement climatique et agir durablement pour la protection de l'environnement.

3. Critères d'éligibilité :

Pour que le financement soit accordé, les demandes de subvention devront répondre aux critères suivants :

- S'inscrire dans les champs de compétence de la Caf : petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, handicap et accès aux droits,
- Concerner des équipements qui bénéficient d'une prestation de service,
- Solliciter auprès de la Caf un **montant supérieur ou égal à 1500 € et inférieur ou égal à 30 000€, dans la limite de 80% maximum du coût du projet**,
- Utiliser l'outil de diagnostic :
 - A la situation initiale,
 - A la situation attendue suite à la réalisation du projet,
 - Démontrer une évolution sur la ou les thématiques travaillées :
 - Dépasser la moyenne (2.5)

et

 - Augmenter le score d'au moins 0.5 point
- Aborder les thématiques suivantes :
 - La consommation d'énergie,
 - L'alimentation durable,
 - La gestion des déchets,
 - Le bâtiment rénovation et construction,
 - La consommation d'eau,
 - La mobilité durable,
 - L'économie circulaire et achats responsables,
 - La sensibilisation des publics,
 - Le rapport à la nature,
 - L'entretien et la gestion des espaces.
- Se dérouler durant l'année civile concernée pour une demande de subvention fonctionnement ou jusqu'au 31/12/2027 pour une demande de subvention investissement.

Une boîte à outils comprenant l'outil de diagnostic est à votre disposition : [ici](#)

4. Calendrier :

- **Lancement de l'appel à projets :**
 - 01^{er} mars 2026
- **Date limite de retour des candidatures :**
 - 25 mars 2026 pour passage en CAS début juin
 - 7 août 2026 pour passage en CAS début octobre

Pour bénéficier des subventions CAF, les projets d'investissement ne doivent pas avoir débuté avant la décision de la CAS.

5. Evaluation :

La Caf évalue la pertinence du financement sur la base de l'outil d'autodiagnostic complété avant et après la réalisation de l'action ou des investissements.

6. Paiements

Un acompte de 70% pourra être versé en même temps que la notification de droit ou de la convention.

Le paiement du solde se fera en N+1 après réception au plus tard le 30 avril N+1 des éléments suivants :

- Outil autodiagnostic complété sur la situation N+1
- Rapport d'activité qualitatif du projet
- Budget (dépenses + recettes) de l'action réalisée
- Pour les demandes sur investissement : fournir les factures acquittées.

7. Contact et envoi des dossiers de candidature :

Le dossier de demande de financement et les pièces complémentaires doivent être transmises par mail aux adresses suivantes :

- Chargés de conseil et développement en charge de l'appel à projets :
Laurent.febvre@caf63.caf.fr et Cecilia.ossedat@caf63.caf.fr
- Copie à afc63@caf63.caf.fr

Pour toute question sur votre dossier, vous pouvez contacter votre chargé de conseil et de développement de territoire